# COMMUNE de

## **BIBLISHEIM**



## ARRETE MUNICIPAL

Interdisant la circulation des camions de plus de 3,5 t

## Le Maire de la Commune de BIBLISHEIM,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et Libertés des Régions, des Départements et des Communes, et notamment son article 25,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles 2542-1 et suivants;

Vu le Code de la Route, et notamment son article R 411-5 et R.411-8,

Considérant que les voies d'accès à la Commune de BIBLISHEIM (chemin de l'Oberstritten à partir de la RD 263; chemin de Biblisheim à partir de la RD 250) sont interdites aux camions de plus de 3,5 tonnes,

Considérant que les caractéristiques des voies communales ne permettent pas la circulation et les manœuvres des camions de plus de 3,5 tonnes,

Considérant qu'il convient de garantir un accès aux camions desservant l'entreprise TRANSMETAUX,

#### Article 1er:

La círculation des camions de plus de 3,5 tonnes est interdite dans la traversée de BIBLISHEIM, à partir de la voie d'accès à l'entreprise Transmétaux, jusqu'aux limites du ban communal.

#### Artícle 2:

Ces dispositions ne sont pas applicables à la desserte locale.

#### Artícle 3:

Les arrêtés des 7 février 2006 et 24 février 2009 portant mesures de circulation sur le Chemin de Biblisheim sont abrogés.

## Article 4:

La signalisation sera mise en place par la Commune de Biblisheim.

#### Article 5:

Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

#### Article 6:

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

## Article 6:

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Sous Préfète de l'Arrondissement de WISSEMBOURG, Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de WOERTH, Monsieur le Président du Conseil Général du Bas-Rhin, Monsieur le Responsable du Centre Technique du Conseil Général de Niederbronn les Bains Monsieur le Général commandant la RT-NE, et affichée

> BIBLISHEIM, le 7 août 2009 Le Maire

MME CABIROL de SAINT GEORGES

